

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
VENDREDI 18 DECEMBRE 2020 A 18 H 00 À LA SALLE DE LA MAIRIE**

PRÉSENTS : DUCROS Bernard, ASSEMAT Bernard, AUVRIGNON Claudine, BALLATORE Virginie, BONNEMAINS Hervé, BOUZIGE Didier, BREYSSE Josiane, CHIRON Dolorès, OBINO Laurent, PONSERO Régis, ROUMEAS Bertrand, SERMET Sandrine, TEISSIER Vincent.

ABSENTES EXCUSÉES : FABREGOULE Laurence, CHAROUSSET Cécilia.

- Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 Novembre 2020.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point supplémentaire est à ajouter à l'ordre du jour. Il s'agit de prendre une délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). Le Conseil Municipal prend acte de ce point supplémentaire et décide à l'unanimité de prendre la délibération correspondante.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de prendre une délibération approuvant ou refusant l'avenant à la convention de gestion Eau et Assainissement. Il explique que cet avenant a pour objet de prolonger la durée (1 an) de la convention de gestion et d'adapter quelques aspects ponctuels du dispositif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération approuvant l'avenant à la convention de gestion Eau et Assainissement
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de prendre une délibération autorisant le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines à l'EPCI. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant le Maire à signer le procès-verbal.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de divers mouvements au sein du personnel communal, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs en vue de supprimer un emploi de technicien et de créer un emploi d'adjoint technique territorial. Le conseil municipal, à l'unanimité, prend une délibération modifiant le tableau des effectifs.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de modifier le règlement ainsi que les tarifs de location du Centre Socio Culturel à compter du 1^{er} Janvier 2021. Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité adoptant les nouveaux tarifs et règlements de location de la salle des fêtes.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va mettre en place prochainement le RIFSEEP. Ce nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'Agglomération du Gard Rhodanien a voté le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la requête concernant le contentieux CATNAT est rejetée.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu une proposition de Projet Photovoltaïque pour développer un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune (sur domaine privé) le dossier va être déposé pour instruction à l'Agglomération du Gard Rhodanien.
- Monsieur OBINO informe le conseil municipal, que dans le bulletin municipal il y aura un article sur l'obligation légale de débroussaillage.
- Monsieur ROUMEAS informe le conseil municipal, que les contrats de fourniture d'électricité ont été reconduits pour 3 ans avec EDF à partir du 1^{er} Janvier 2021.
- Madame CHIRON informe le conseil municipal, que la distribution des colis aux personnes âgées à l'occasion des Fêtes de Fin d'Année s'est bien passée.
- Monsieur BONNEMAINS informe le conseil municipal, que le bulletin Municipal est en cours de finalisation et qu'il sera distribué début janvier. Il ajoute que le nouveau site internet de la commune sera bientôt opérationnel.
- Monsieur PONSERO informe le conseil municipal, que la vidéo protection a été mise en service sur le territoire de la commune.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 20